

2024/28/10/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre** à quinze heures, le vingt-huit octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents(es) : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, ULLIAC Morgane, BAUDET Dannie, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick (arrivée à 15h19) formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : LE FUR Françoise, MOIZAN Anne-Marie

Absents : KERSULEC Louis, GOUJARD Laurine

Procuration : MOIZAN Anne-Marie à HENRY Catherine

**Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 17/10/2024

Convocation affichée le : 17/10/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 8

Procuration (s) : 1

Reçu en Préfecture de VANNES le 12/11/2024

Publié ou notifié le 12/11/2024

Certifié exécutoire le 12/11/2024

A GOURIN, le 13/11/2024.

Le Président,

Hervé LE FLOC'H

CCAS  
de  
Gourin

## 2- SAD – ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que Monsieur le Trésorier de Gourin a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil d'Administration du CCAS, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget du service d'aide à domicile.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Président explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 405,87€. Le tableau ci-contre, établi à partir de l'état n°5950190115/2024 du 7 juin 2024, détaille la créance communale en question :

Date de prise en charge	N° de la pièce	Montant	Reste dû	Objet
02/02/2012	Rôle 374 Titre 24	76,72 €	76,72 €	Aide à domicile - Période inconnue : archive détruite
29/02/2012	Rôle 24 Titre 22	28,65 €	28,65 €	Aide à domicile - Période inconnue : archive détruite
20/06/2012	Rôle 162 Titre 44	9,60 €	9,60 €	Aide à domicile - Période inconnue : archive détruite
06/02/2013	Rôle 1 Titre 40	22,54 €	22,54 €	Aide à domicile - Période inconnue : archive détruite
28/10/2013	Titre 292	10,73 €	10,73 €	Aide à domicile - Période inconnue : archive détruite
27/02/2014	Titre 44	7,43 €	7,43 €	Aide à domicile - Période inconnue : archive détruite
28/01/2015	Titre 8	23,28 €	23,28 €	Aide à domicile Janvier 2015
23/02/2015	Titre 113	600,00 €	12,00 €	Aide à domicile - Période inconnue : archive détruite
14/10/2019	Titre 687	108,16 €	108,16 €	Aide à domicile Septembre 2019
20/11/2019	Titre 766	81,12 €	81,12 €	Aide à domicile Octobre 2019
02/07/2021	Titre 255	24,02 €	24,02 €	Aide à domicile Avril 2021
07/09/2021	Titre 447	516,71 €	0,54 €	Aide à domicile Juillet 2021
13/01/2022	Titre 746	17,64 €	0,20 €	Aide à domicile Novembre 2021
12/05/2023	Rôle 4 Titre 7	96,80 €	0,80 €	Aide à domicile Février 2023
26/03/2024	Rôle 344 Titre 18	54,36 €	0,06 €	Aide à domicile Janvier 2024
19/04/2024	Rôle 347 Titre 28	84,38 €	0,02 €	Aide à domicile Février 2024
	<b>TOTAL</b>	<b>1762,14 €</b>	<b>405,87 €</b>	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

**DONNE** un avis favorable à cette proposition pour admettre en non-valeur un montant de 405,87€, correspondant à l'état n°5950190115/2024.

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 28 octobre 2024

Le Président,

Hervé LE FLOC'H.




La secrétaire de séance,

Catherine HENRY

